

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 26/02/2015



BUDGET

Exécution du budget 2014

exécution à hauteur de 94 % pour le BOP TGE (Budget Opérationnel de Programme) avec 114 % pour l'UO TGE et 86 % pour l'UO TAF.

Ces taux d'exécution par UO résultent de transferts de crédits de l'UO TAF vers l'UO TGE. Les élus FO ont remarqué les efforts faits par le service LB pour utiliser au mieux les crédits alloués.

Budget 2015 TGE-TAF et nouveauté 2015 les « attachés fiscaux »

La procédure budgétaire change en 2015 et la cartographie budgétaire aussi. Désormais, la TGE gèrera une UO pour son budget interne et une UO Étranger qui comprendra les TAF et les 15 attachés fiscaux. Les élus FO TGE et TAF ont interrogé la direction sur la perte de souplesse induite par ce changement, la TGE n'étant plus RBOP mais RUO. La TGE ne prend en charge que la gestion technique des crédits et la direction s'est fait confirmer par la DG qu'en cas de besoin supplémentaire, les crédits ne seraient pas pris sur le budget des TAF ou de la TGE.

Quelques chiffres :

- DGF (délégation globale de fonctionnement) UO TGE : 1.031.290€
- DGF UO TAF : 1.529.075€
- Budget des Attachés fiscaux : 165.000€

- Une réduction de 8 % a été appliquée pour 2015 sur la composante « agent » pour les UO TGE et TAF tandis que la composante locaux n'a pas été impactée. Cette baisse représente près de 150.000€ de crédits en moins !!!

Pour mémoire, la composante « locaux » comprend les loyers, les charges de copropriété, les charges locatives, le nettoyage et les dépenses de sécurité et la composante « agent » le reste des dépenses de fonctionnement dont les fluides.

Les élus ont fait remarquer que compte-tenu de la mauvaise isolation du bâtiment de la TGE, la diminution de ces crédits risque de poser le problème du chauffage notamment !!

Devra-t-on en arriver un jour à couper le chauffage? La direction locale a indiqué avoir tenu le même raisonnement lors de ces discussions avec la Direction Générale mais sans succès apparemment... Pour information, selon un devis établi il y a une dizaine d'années, la réfection totale du bâtiment (isolation extérieure et ouvrants) coûterait autour de 460.000€. Le budget de la TGE ne permet pas actuellement d'envisager ces travaux. La direction répond qu'il vaudrait mieux raser le bâtiment ! Cqfd !!!

- Diminution d'environ 23 % pour la ligne « fournitures » et d'environ 30 % pour la ligne « moyens généraux » du fait des restrictions budgétaires. On y arrive, il faudra bientôt apporter vos stylos !!

Pas de vote sur le budget.



FORMATION PROFESSIONNELLE

Bilan de la formation 2013-2014

Le nombre de jours de formation reste stable entre 2013 et 2014 autour de 825 jours. Ce chiffre représente 2,5 jrs en moyenne par agent tous grades confondus. Les cadres A étant les plus « formés » (compte-tenu de la formation obligatoire « gestion des conflits ») et les cadres C les moins formés.

Néanmoins, 61 % des demandes restent insatisfaites, alors que le nombre des demandes est en forte augmentation. Au regard de ce taux important, les élus FO-TGE et TAF ont interrogé la direction sur les raisons de la non satisfaction de certaines demandes :

- « Droits des successions » (13 demandes non satisfaites) : il semble que la formation existante ne réponde pas aux attentes des agents du service pensions majoritairement demandeurs. Les élus ont donc interrogé la direction sur les solutions envisagées pour répondre au besoin du service. La direction a indiqué que la réalisation de « fiches métiers » était une piste envisagée. La parallèle a été faite avec le service EAF, service unique en France, qui doit lui-même réaliser ses supports de formation => **une charge supplémentaire pour les équipes de la TGE !!! qu'on se le dise...**

- Formations CHS (12 demandes non-satisfaites) : ces formations seront reconduites en 2015.

- Formations bureautiques dans les TAF : les élus FO-DGFIP ont demandé si les RBL (Relais Bureautique Locaux) ne pourraient pas animer ces formations dans leur poste en fonction de leurs compétences puisque les modules existent ? En effet, les e-formations proposées ne répondent pas aux mêmes besoins que les stages présentiels de 2 jrs. La direction n'est pas opposée à ce principe.

Utilisation du DIF à la TGE et dans les TAF

Le DIF, Droit Individuel à la Formation, est un moyen supplémentaire mis à la disposition du fonctionnaire pour se former. Chaque agent bénéficie ainsi d'un volume d'heures de formation par année de service (20h par an cumulables dans le limite de 120h).

Le DIF peut être utilisé pour certaines actions de formation continue, des préparations au concours dans certains cas, un bilan de compétences. [Une fiche FAQ est accessible sur le site de la TGE à la rubrique formation.](#)

Le DIF est un droit pour tous les agents, qu'ils soient à la TGE ou dans les TAF.

A la demande des élus FO-TGE et TAF, la direction s'est engagée à faire un point sur les modalités pratiques de mises en œuvre du DIF pour les agents TAF. La question des cours de langues a été posée et nous attendons un retour sur ce point. A suivre...

Au 1^{er} janvier 2015, le DIF est remplacé par le CPF (Compte Personnel de Formation). Pour le moment la TGE n'a pas reçu d'information de la DG sur ce point, le dispositif du DIF est maintenu en l'état.

Les élus FO-TGE et TAF ont voté pour le plan de formation 2015 même s'il est évidemment perfectible compte tenu notamment du taux de satisfaction des demandes.



DUERP-PAP 2014/2015 TGE et TAF

Début campagne 2014-2015 : 08/10/2014

3 Groupes de Travail ont déjà eu lieu les 16/12/14, les 15/01/15 et 03/02/2015.

Le DUERP-PAP TGE (Programme Annuel de Prévention) devrait être présenté au CHSCT le 18 mars en séance plénière pour avis.

La TGE envisage de présenter au CHSCT un certain nombre de projets (actions ou travaux) à financer sur ce budget. En effet, compte-tenu des restrictions budgétaires, elle n'est plus en mesure de financer seule l'ensemble de ses besoins.

Les élus FO vous tiendront informés de l'avis du CHSCT sur ces points.



Questions diverses des élus FO-TGE et TAF

- Les élus FO-TGE et TAF ont abordé à nouveau (insatisfaits des débats lors du CTL du 20/01/2015) le nouveau **dispositif unifié de gestion des équipes départementales de renfort**. Pour mémoire, la direction locale a indiqué avoir l'assurance de la direction générale de la garantie d'affectation à la TGE, et non sur le département, lorsque les agents de l'équipe souhaiteront rejoindre un service de la TGE.

Les élus FO restent persuadés qu'il serait nécessaire que la DG modifie l'instruction pour intégrer cette particularité de la TGE.

- Les élus FO-TGE et TAF ont demandé si les **veilleurs de nuit** avaient été informés qu'à la suite du CTL du 20/01/2015, leurs contrats étaient maintenus à 35h jusqu'à leur renouvellement. La direction a précisé qu'ils avaient reçu un courrier.

- Les Pensions Cristallisées

Les élus FO-TGE et TAF ont à nouveau évoqué l'urgence du **déménagement du service**, lié à des déménagements en cascade à la DRFIP 44. De nombreux groupes de travail se déroulent actuellement à la DRFIP 44 sur ce sujet. Mme BUHL s'est engagée à suivre ce dossier avec le RPIE, la DRFIP 44 et la direction générale.

A suivre donc, encore une fois !!

Pour **FO-DGFIP TGE et TAF**

**Julie Sabra, Jean Louis Cathelot, Samantha Marionneau (TGE)
Bernard Lagarde (Washington) Marie Laurence Camus (experte)**



BULLETIN D'ADHESION

NOM

PRENOM

GRADE :

AFFECTATION :

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière de la DGFIP

Fait à le

signature